



ID2 GLOBAL COMPACT 2012

Table des matières

ID2 GLOBAL COMPACT 2012	1
PRESENTATION ID2	3
RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT D'ID2 ENVERS LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL	4
ACTIONS REALISEES EN MATIERE DES DROITS DE L'HOMME	5
ACTIONS REALISEES EN MATIERE DES CONDITIONS DE TRAVAIL	5
ACTIONS REALISEES EN MATIERE DE L'AMELIORATION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	5
ACTION REALISEE POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION	7
CONCLUSION	8



« *Le talent au cœur des infrastructures* »

ID2 est une société de Service en Informatique de 120 personnes dont le siège social est basé à Levallois Perret.

Depuis plus de 20 ans, ID2 intervient auprès de sociétés grands comptes pour des prestations dans les domaines de l'infrastructure.

Notre savoir-faire se décline en 6 domaines principaux :

- La gestion et l'exploitation de parcs informatiques,
- L'administration de systèmes informatiques,
- L'ingénierie et la réalisation de projets,
- La gestion des environnements de productions applicatives,
- L'architecture et la gestion de réseaux
- L'accompagnement des directions informatiques de nos clients dans leur organisation et leur qualité de service vis-à-vis de leurs utilisateurs, en s'appuyant sur la méthodologie ITIL.

Notre expertise technique s'appuie sur des partenariats éditeurs et constructeurs tels que NOVELL, MICROSOFT, VMWARE et CISCO.

Nos valeurs sont essentiellement tournées vers l'humain. La gestion de nos ressources est basée sur l'ouverture, l'écoute, le respect, la proximité et la convivialité.





Le 1er mai 2008, nous nous étions engagés à adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies, celui-ci étant important au regard des valeurs de notre entreprise.

Nous avons l'honneur par la présente de renouveler notre engagement pour appliquer et faire respecter les 10 principes dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Nous nous engageons à vous communiquer chaque année les progrès, actions et résultats en matière d'application des 10 principes du pacte mondial (COP). Notre COP sera publié chaque année à date anniversaire de notre adhésion, en conformité avec les directives pour la communication sur le progrès.

Durant l'année écoulée, la Direction d'ID2 s'est efforcée d'améliorer le fonctionnement de la société dans le sens des 10 principes. Nous vous proposons de prendre connaissance des exemples concrets sur les actions réalisées décrits au chapitre suivant, notamment en matière d'amélioration de la gestion des achats et de la lutte contre la corruption.



Stéphane CORDIER
Directeur Général Délégué



ACTIONS REALISEES EN MATIERE DES DROITS DE L'HOMME

ID2 est sensibilisé au respect des droits de l'homme mais n'est pas réellement impacté par des difficultés à les faire appliquer dans son activité.

La direction reste néanmoins très vigilante et en veille permanente sur ce sujet.

Si cela devait s'avérer nécessaire, les actions rectificatives seraient engagées et des outils de mesures de suivi des progrès seraient alors mis en place.



ACTIONS REALISEES EN MATIERE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

ID2 a mis en place, avec sa responsable des ressources humaines, des entretiens individuels annuels pour chaque salarié, permettant de faire un bilan sur l'année écoulée, de définir les objectifs et d'envisager les évolutions pour l'année suivante.

Dans le cadre des évolutions de carrières, nous définissons des plans de formations adaptés pour chaque salarié. Ces plans de formations sont suivis chaque mois sur des tableaux de bords développés spécifiquement sur Excel. Un bilan annuel est présenté à l'ensemble des salariés ainsi qu'aux délégués du personnel.

Cette année, ID2 a formé 80 personnes sur l'année, ce qui représente un volume global de 300 jours de formation.

31 personnes ont obtenu une certification à l'issue et le taux d'obtention de certification pour l'année a été de 97%.



ACTIONS REALISEES EN MATIERE DE L'AMELIORATION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Durant l'année, nous avons travaillé sur un projet d'élaboration de charte des « achats responsable ». Dans notre démarche de développement durable, nous avons défini 7 principes majeurs de comportement à respecter systématiquement pour être un acheteur éco responsable :

- Eviter les articles à usage unique (favoriser les produits réutilisables ou à base de matériaux recyclés),
 - ➔ 50 piles ont été remplacées par des piles rechargeables.
 - ➔ 100% des batteries utilisées sont rechargeables.
- Choisir des équipements en fonction de leur consommation en eau, en énergie, consommable (cartouches d'encre, ...),

- Toutes nos imprimantes ont toutes été modifiées par défaut pour imprimer en recto/verso et en noir et blanc.
- Cela a réduit notre consommation de toner de 15% et nous a permis de réaliser une économie de 2500 feuilles.
- Vérifier systématiquement l'étiquetage environnemental des produits et en particulier les eco labels (ou NF environnement) ou pour les fournisseurs la certification ISO14001,
100% de nos fournisseurs proposent à leur catalogue des produits disposant d'eco labels.
- Tenir compte de la distance et du moyen de transport des marchandises achetées et privilégier des fournisseurs locaux,
Nous avons référencé 5 nouveaux fournisseurs de services proches de nos locaux destinés à la fourniture de services généraux.
- Privilégier les fournisseurs issus d'une filière éthique ou du commerce équitable,
Nous travaillons avec la société ELISE afin de recycler nos papiers : www.elise.com.fr
Une communication a été envoyée à l'ensemble des salariés pour les sensibiliser au tri sélectif.
A ce jour 170Kg de papier ont été collectés pour être recyclé.
Nous travaillons aussi avec 2 sociétés ESAT : **BERTHIER** afin de réaliser différents travaux d'aménagements intérieurs et **Ateliers du Château** pour des prestations de traiteur.
Au total, 60 heures de prestations ont été réalisées.
Pour ces actions, un tableau de bord de suivi est mis en place et est actualisé chaque trimestre.
- Réduire les délais de paiement des fournisseurs,
Nous avons mis en place des tableaux de bords mensuels de suivi des factures et cela nous a permis de maintenir notre délai moyen de règlement de 30 jours.
- Sensibiliser nos partenaires et fournisseurs à adopter aussi une démarche de développement durable, que ce soit dans le respect des règles internationales du travail (OIT) et le bannissement du travail des enfants mais aussi dans la préservation de l'énergie, l'eau et les autres ressources naturelles, la réduction des déchets et la minimisation des émissions de gaz à effet de serre ainsi que celles de substances portant atteinte à l'environnement et à la santé.
Des mesures pratiques sont mises en place mais pas encore visibles.



Durant l'année, dans notre démarche de développement durable, nous avons rédigé une charte éthique des affaires, visant à respecter les règles déontologiques de conduite des affaires. Elle constitue le socle de nos repères et de nos responsabilités vis-à-vis de tous les collaborateurs du groupe, des représentants, des mandataires, des consultants et tous les autres prestataires externes amenés à agir pour le compte de la société ou de ses filiales.

- **Les principes de conduite d'affaires :**

- Appliquer à tous les domaines les lois et règlements en vigueur ou nous exerçons nos activités.
- Conduire nos affaires selon les plus hauts standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité, conformément aux principes du Global Compact.
- Respecter les règles de la libre concurrence, avec plus précisément l'interdiction de toute entente illicite entre concurrents ayant pour objet la fixation directe ou indirecte des prix.
- Etablir des relations équitables et à long terme avec nos clients.
- Mettre nos compétences au service d'une exigence permanente d'amélioration de notre réponse aux clients pour élaborer des solutions innovantes et toujours mieux adaptées à leurs besoins.
- Offrir à nos fournisseurs, partenaires et sous-traitants des opportunités de succès, dans un cadre compétitif, ouvert et loyal, mais également dans un esprit de collaboration et de partenariat et de bénéfice réciproque.
- S'abstenir d'occuper un poste, ou une fonction, ou de détenir un intérêt financier au sein d'une organisation qui serait un concurrent, un client, un fournisseur ou un partenaire commercial d'ID2, dès lors que les fonctions exercées permettraient d'avoir une influence sur la relation, sauf si la prise d'intérêt est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres, et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées.

- **Le « Comité Éthique » :**

- La Direction d'ID2 est garante auprès de ses clients du respect des valeurs et de ses principes inscrits dans la Charte de Conduite d'Affaires. Elle reçoit pour cela l'assistance d'un Comité Éthique indépendant.
- Le Comité Éthique a la possibilité d'émettre des avis en vue de changer ou de modifier la Charte, notamment en fonction de l'évolution de la loi, de la réglementation ou de ses valeurs (*le cas échéant, après avis des instances de représentation du personnel*).

- **Diffusion de la charte :**

- La présente charte a été remise à chaque collaborateur et à tout nouvel embauché afin qu'il en prenne connaissance.
- Sa remise au collaborateur vaut l'engagement d'être toujours très attentif aux valeurs du groupe et d'en respecter scrupuleusement l'éthique.

Notre objectif est de sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs et à ce jour 100% d'entre en sont signataires.



ID2 a réalisé durant l'année, des actions et des projets encourageants qui viennent renforcer la démarche entreprise pour faire appliquer les 10 principes. Pour ce nouvel exercice, de nouvelles actions seront posées, avec comme axes une amélioration de la communication et des outils de mesures.